

# Théorie des organisations

## Les théories managériales des organisations

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Quiz : Les configurations structurelles de Mintzberg

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

**1. Les configurations structurelles de Mintzberg :**

- a. S'opposent au taylorisme
- b. S'opposent à la vision des relations humaines
- c. S'opposent à théorie de Weber
- d. Ne s'opposent à aucune de ces approches

**2. Une organisation comporte selon Mintzberg :**

- a. Obligatoirement 6 parties internes
- b. Une seule partie interne
- c. Maximum 6 parties internes
- d. Minimum 6 parties internes

**3. Une organisation peut appartenir à plusieurs configurations décrites par Mintzberg**

- a. Vrai
- b. Faux

On les appelle les organisations hybrides.

**4. Dans une organisation entrepreneuriale, quel est l'élément essentiel ?**

- a. Le sommet hiérarchique
- b. La technostucture
- c. Le centre opérationnel
- d. La ligne hiérarchique

**5. Selon Mintzberg les organisations sont aussi différentes en fonction :**

- a. Leurs paramètres de conception et le contexte dans lequel elles évoluent
- b. Le contexte dans lequel elles évoluent et leur secteur d'activité
- c. Leurs paramètres de conception et leur secteur d'activité
- d. Leur taille et leur âge

## Références

### Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://auneger.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.